Rapport du Président

Séance publique
du lundi 10 février 2025
N° CD-2025-1-2-2
N° applicatif 11797

2 ème **Commission**
Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Direction
Direction des affaires juridiques

Service consulté

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE POUR SIEGER AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE " ENERGIES ALSACIENNES "

Résumé : Le présent rapport a pour objet de procéder à la désignation des représentants de la Collectivité européenne d'Alsace pour siéger au sein de la Société d'Economie Mixte « Energies Alsaciennes ».

Par délibération n° CP-2024-10-2-5 du 16 décembre 2024, la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne a approuvé la création de la Société d'Economie Mixte (SEM) Locale de réseaux de chaleur « Energies Alsaciennes ».

En vertu de l'article L. 3121-23 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé de désigner les représentants du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace pour siéger au sein des instances de cette SEM.

Conformément aux statuts de la société, la collectivité doit désigner neuf élus.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de désigner les Conseillers d'Alsace suivants pour siéger au sein des instances de la Société d'Economie Mixte « Energies Alsaciennes »:

Madame Michèle ESCHLIMANN
Madame Marie-Paule LEHMANN
Madame Marie-France VALLAT
Monsieur Paul HEINTZ
Monsieur Francis KLEITZ
Monsieur Lucien MULLER
Monsieur Philippe MEYER

Monsieur Yves SUBLON
Monsieur Pierre VOGT

Je vous propose de désigner également Madame Marie-France VALLAT, porteur de parts.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé électroniquement par :
Frédéric BIERRY
Date de signature : 29/01/2025
Qualité : Président de la Collectivité européenne d'Alsace